



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

## Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de transfert d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **KATOUN GOLD***

*de la société CERTIS BELCHIM BV*

*enregistrée sous le n° 2023-0316*

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

<b>Informations générales sur le produit</b>	
<b>Nom du produit</b>	KATOON GOLD KALIPE REDIALO
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire d'origine</b>	JADE Jardin Agriculture Développement
<b>Nouveau titulaire</b>	BELCHIM CROP PROTECTION SA Parc Tertiaire de Bois Dieu 3 allée des Chevreuils 69380 LISSIEU
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	500 g/L - acide pélargonique
<b>Numéro d'intrant</b>	557-2016.03
<b>Numéro d'AMM</b>	2170321
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

Le transfert est effectif à partir de la date de cette présente décision.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 22/02/2023

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice adjointe  
des autorisations de mise sur le marché

DocuSigned by:  
*Frédérique Touffet*  
1B855C32081749B...